

Charte pour l'inclusion:

Cinq mesures pour une réponse humanitaire impartiale pour les plus vulnérables

Pour concrétiser les objectifs du Sommet Humanitaire Mondial visant à placer les populations au centre des prises de décisions et alléger la souffrance de 100 millions de personnes risquant d'être laissées de côté, l'ensemble des parties prenantes impliquées dans les réponses, y compris les gouvernements nationaux, les ONG et la société civile, les agences de l'ONU, les Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge doivent prendre plusieurs mesures pour pallier le manque d'attention envers les groupes vulnérables et marginalisés.

Une approche inclusive pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et le financement de l'aide est nécessaire pour répondre à la vulnérabilité dans toutes ses formes et atteindre toutes les populations marginalisées (y compris les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les groupes ethniques et d'autres groupes marginalisés à cause de leur statut social).

Le Sommet est attaché aux principes de l'action humanitaire. La mise en œuvre d'une action humanitaire inclusive est primordiale afin de concrétiser les principes fondamentaux d'humanité et d'impartialité. Les initiatives répondant aux besoins de groupes spécifiques tels que les jeunes filles et les femmes doivent être mis en correspondance avec un groupe d'engagements plus larges, ce afin d'éviter de perpétuer des réponses actuellement de type « taille unique » qui ne sont pas adaptées aux besoins différents de chaque groupe.

De telles étapes permettront aux personnes de sortir des crises et de passer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à celle du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, ces deux cadres reconnaissant la diversité des personnes affectées et s'engageant à ne « laisser personne de côté ».

Les engagements ci-dessous ont été définis aussi bien par des organisations dont le mandat porte en particulier sur le soutien aux groupes vulnérables y compris les enfants, les jeunes, les personnes âgées, que par des ONG nationales et internationales et des réseaux qui sont soucieux d'assurer que l'assistance humanitaire atteigne les personnes les plus vulnérables affectées par des crises. Ils sont conçus en rapport avec les Responsabilités Fondamentales développées pour les discussions en table ronde, et sont aussi définis pour soutenir et compléter des initiatives inclusives tels que la Charte en faveur de l'inclusion des personnes handicapées dans l'action humanitaire.



PARTICIPATION

Nous nous engagerons systématiquement auprès de toutes les personnes affectées et encouragerons une participation active et significative des plus marginalisés, afin d'assurer que leurs opinions et capacités sont intégrées dans tous les aspects de la réponse : étude préliminaire, conception, mise en œuvre, suivi et évaluation.

Ceci implique:

- ❖ S'assurer que les décisions programmatiques et financières soient basées sur des analyses solides de la vulnérabilité, offrant aux plus marginalisés la possibilité d'être impliqués dans les consultations, et de participer à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation le plus tôt possible. En procédant ainsi, nous soutiendrons une approche commune inter-agences en faveur de l'engagement de la communauté et l'application du principe de redevabilité envers la communauté aux processus de décisions stratégiques.
- ❖ Reconnaître et soutenir le rôle que des acteurs locaux, y compris les représentants de groupes communautaires tels que les groupes de femmes, groupes de jeunes, groupes de personnes âgées, organisations de personnes handicapées peuvent jouer en facilitant la participation des groupes les plus marginalisés et ceux qui sont le plus à risque.



DONNEES

Nous collecterons et utiliserons des données totalement désagrégées pour différents groupes de populations afin de fournir des éléments tangibles pour définir et réviser et apprendre d'une programmation qui répond de façon appropriée aux besoins identifiés des personnes.

Ceci implique:

- ❖ Collecter systématiquement des données totalement désagrégées (par sexe, âge incluant le troisième âge, le handicap, la localisation ou tout autre facteur pertinent affectant l'accès des populations à l'aide) à travers le cycle de programmation humanitaire.
- ❖ Utiliser des données désagrégées et des preuves de l'engagement participatif afin de garantir que les plans de réponse humanitaires et les programmes reflètent les besoins divers des populations affectées en fonction de leur genre, âge, capacité et d'autres facteurs de vulnérabilité.



FINANCEMENT

Nous travaillerons avec les donateurs afin de s'assurer que les financements soient à la mesure des besoins et soient alloués impartialement en fonction du besoin et en reconnaissant les besoins des différents groupes.

Ceci implique:

- ❖ Travailler avec les donateurs humanitaires pour s'assurer que le financement, y compris les fonds mutualisés et les fonds mutualisés du Sud sont uniquement dédiés au financement d'actions qui incluent explicitement une analyse inclusive des besoins au moyen de données désagrégées par sexe, âge, et handicap quand disponibles.
- ❖ Travailler avec les donateurs humanitaires pour s'assurer qu'ils appliquent les principes du IASC, d'ECHO et autres indicateurs d'âges ou de genre à 100% de leurs allocations financières humanitaires, et pour développer et affiner des indicateurs qui reflètent mieux les besoins des autres groupes marginalisés tels que les personnes porteuses de handicap.
- ❖ Allouer des financements adéquats pour des adaptations basiques des services permettant d'assurer que les barrières d'accès soient levées.



CAPACITE

Nous contribuerons à développer et maintenir le savoir et les compétences des acteurs humanitaires afin qu'ils puissent identifier les besoins des personnes marginalisées et de mettre en œuvre une aide appropriée et accessible.

Ceci implique:

- ❖ Contribuer au développement d'une expertise appropriée et adéquate à tous les niveaux afin d'identifier, analyser, répondre aux besoins des plus marginalisés ; soutenir la cartographie de capacités pour façonner le développement de capacités et combler l'écart des partenaires internationaux et régionaux
- ❖ Construire les connaissances fondamentales des équipes afin de garantir un niveau basique essentiel de compréhension des principes humanitaires et des guides disponibles en matière de programmation inclusive, et des compétences en collecte, analyse et utilisation de données
- ❖ Quand cela est nécessaire, développer les compétences spécifiques du personnel pour répondre aux besoins des personnes vulnérables en situation de crise.



COORDINATION

Nous travaillerons avec tous les responsables de la coordination humanitaire afin de s'assurer que les mécanismes de coordination garantissent que les besoins des personnes affectées, incluant les plus marginalisées, sont couverts.

Ceci implique:

- ❖ Travailler avec les agences responsables de la coordination humanitaire pour s'assurer qu'ils jouent un rôle de premier plan en identifiant là où les capacités de réponses sont insuffisantes et en soutenant la cartographie des services et les systèmes d'aiguillage entre les acteurs généralistes et spécialisés, ce afin de s'assurer que la sécurité et la dignité des plus vulnérables sont assurées et que leurs besoins sont couverts.
- ❖ Travailler avec les agences responsables de la coordination humanitaire pour s'assurer que des points focaux soient créés afin d'assurer l'intégration transversale des groupes marginalisés au sein des systèmes de coordination et des agences opérationnelles ainsi que le suivi de cette inclusion, selon les recommandations de la revue 2011 de l'OCHA sur les problématiques transversales.